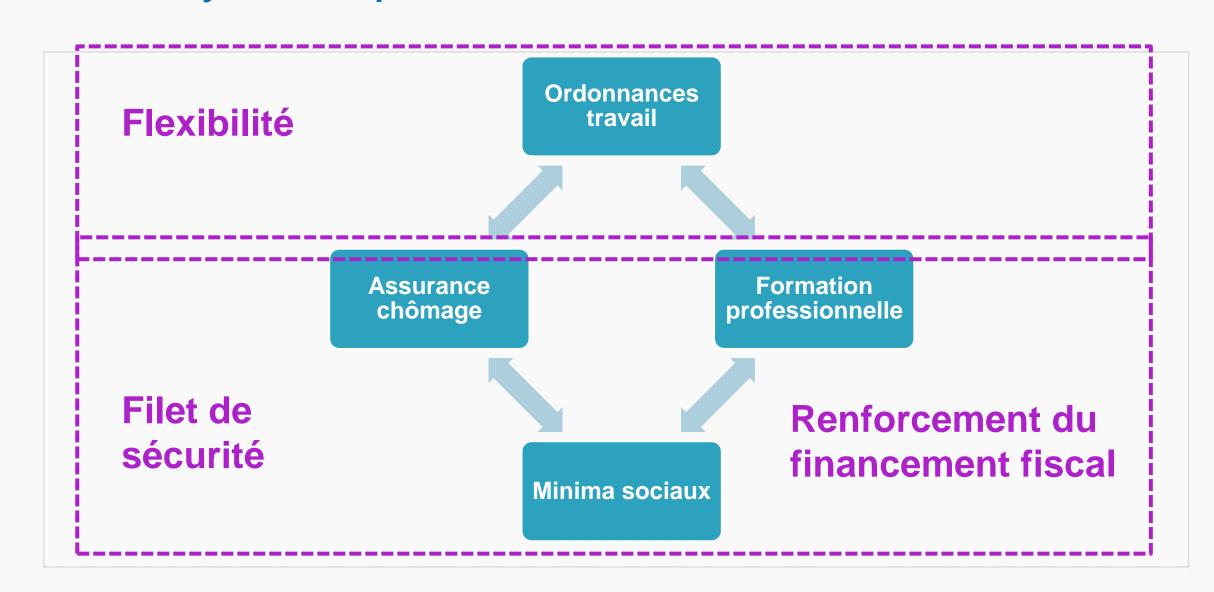
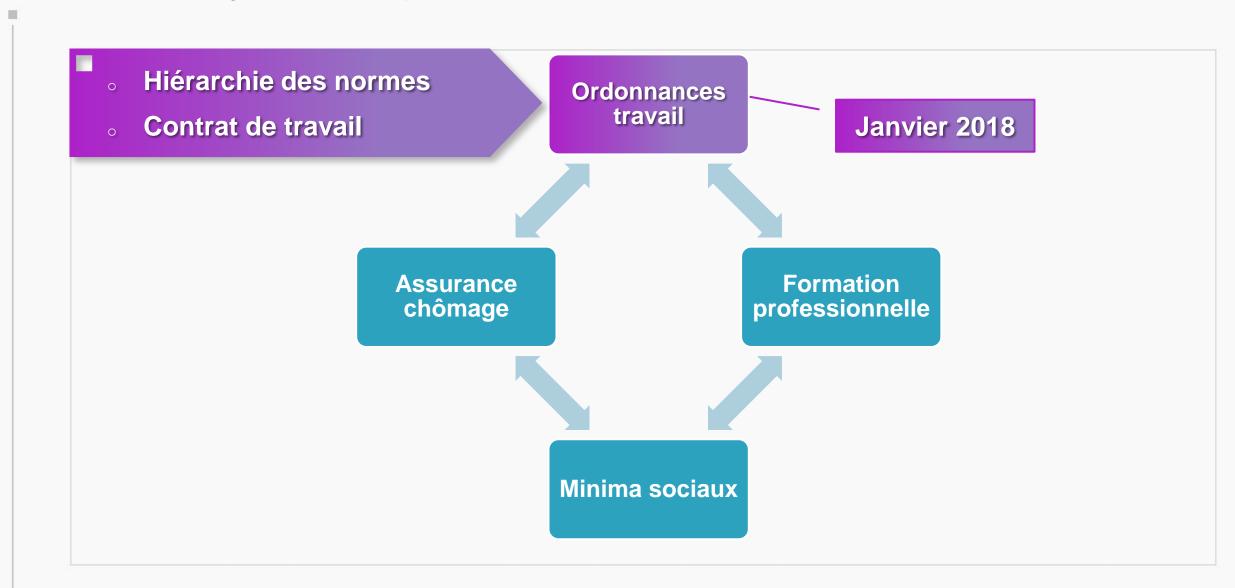


# Emploi, formation, chômage structurel : efficacité des réformes

- Thomas Breda (professeur associé à l'Ecole d'Economie de Paris et chargé de recherche au CNRS)
- Michel Houdebine (conseiller-maître à la Cour des Comptes, ancien chef économiste à la Direction Générale du Trésor)
- Selma Mahfouz (Directrice de la DARES du Ministère du Travail)





# Ordonnances travail, entrées en vigueur le

01/01/2018

Renforcement de la négociation collective

Dialogue social & économique

Sécurisation des relations de travail

Cadre de la négociation collective

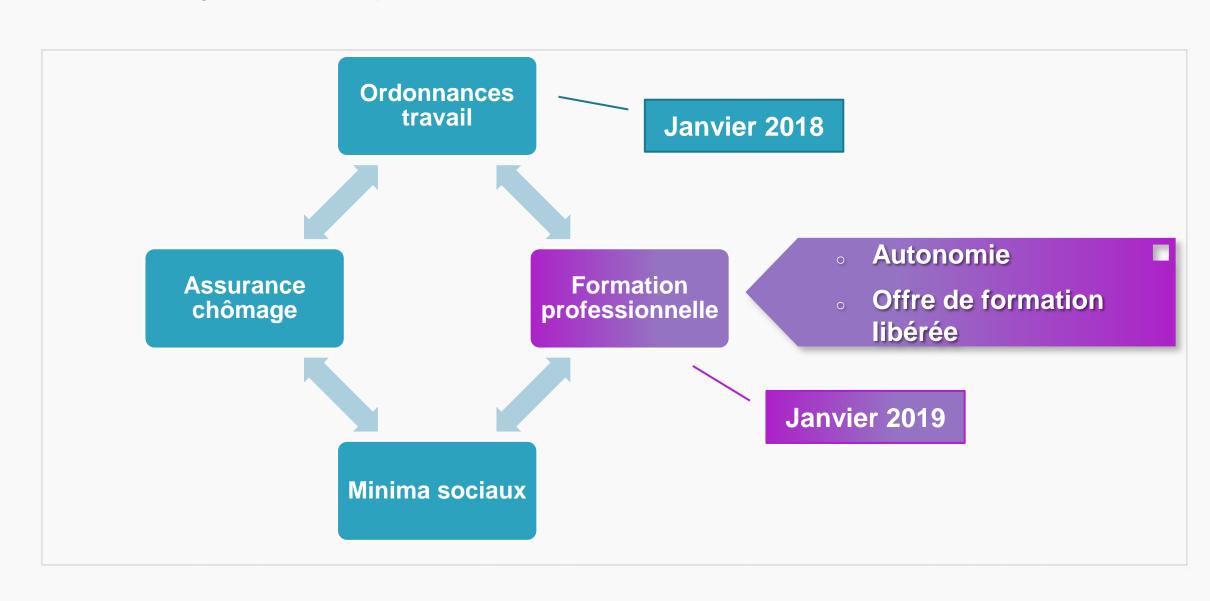
Compte professionnel de prévention Fin du principe de supplétivité des accords d'entreprise, primauté de l'accord collectif sur le contrat, possibilité d'aménager les CDD par un accord de branche

Fusion des instances (CSE), entreprises ≥ 11 salariés + commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) dans 300+; Référendum d'entreprises (<20 sal.), élu non mandaté (< 50 sal.)

mandaté (< 50 sal.) **Barème prud'homal**, hausse des indemnités légales, réduction du délai de recours, plans de départ facilités, rupture conventionnelle collective, refus motivé du télétravail, CDI de projet, droit à l'erreur

Conditions d'extension des accords de branche et fonctionnement de l'Association de gestion du fonds paritaire national.

Compte professionnel de prévention (C2P) : allègement des critères de pénibilité



## Réforme de la formation et de l'apprentissage

Compte personnel formation (CPF) en euros : 500€ / mois (800€ pour non qual.) + application mobile + Conseil en évolution prof. (élargi). + élargissement des formations

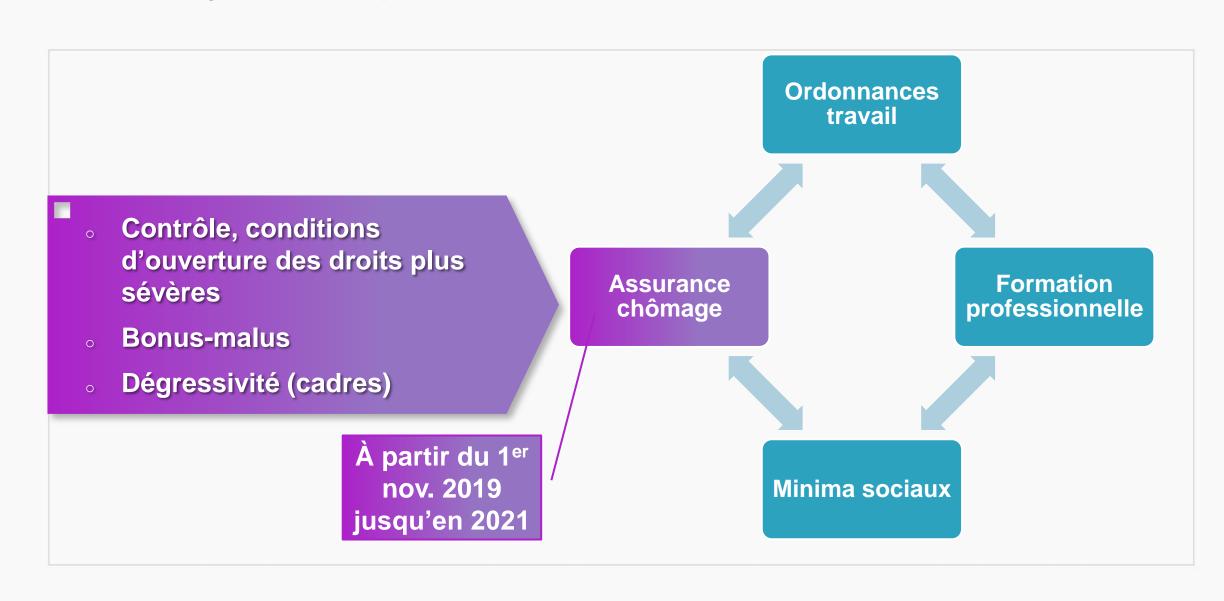
Le CIF (congé indiv. de formation) est remplacé par le CPF de transition prof. Élargi aux démissionnaires et indépendants

**Dispositif Pro-A** = parcours en alternance

Apprentissage possible de 16 à 29 ans; encouragement de la mobilité internationale des apprentis et alternants

Nouvelle supervision : France compétence fédère : Copanef, Cnefop, FPSPP; Les OPCA deviennent OPCO (opérateurs de compétences)

**Réforme du financement** : contribution unique (contrib. des entreprises + taxe d'apprentissage) + 1% pour financer le CPF; collecte par les URSSAF à terme



## Réforme de l'assurance chômage

Calcul des droits sur la base du salaire mensuel (non plus journalier)

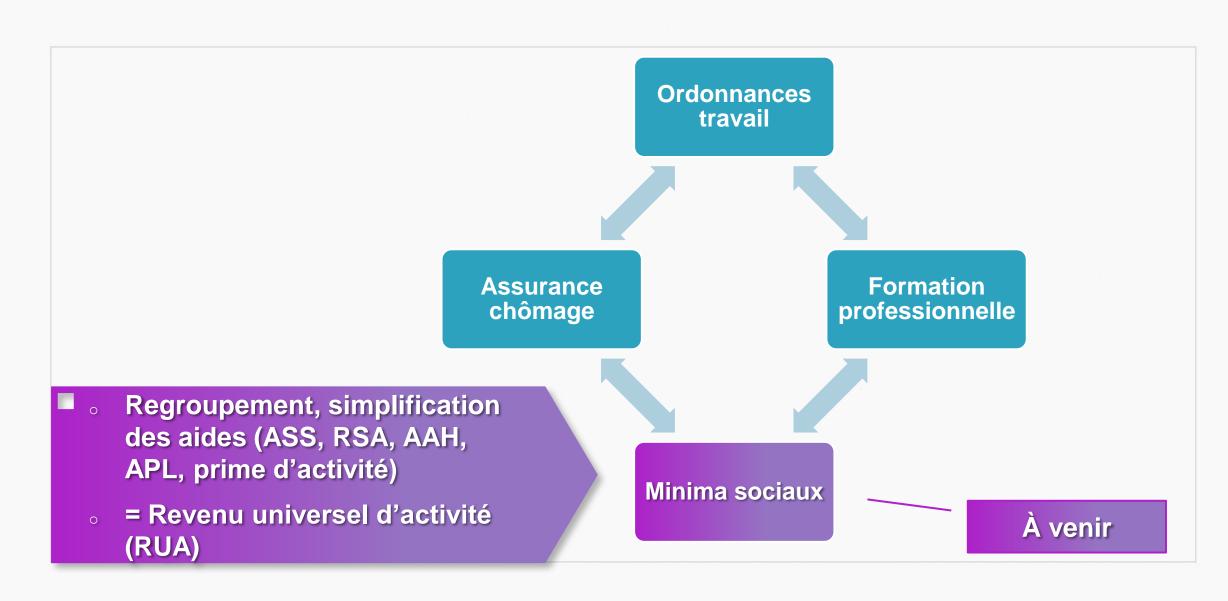
Augmentation de la durée minimale de travail pour toucher le chômage (6 mois sur 24 mois), durcissement du rechargement des droits (6 mois contre 1)

Baisse de l'indemnisation des cadres à partir du 7ème mois

Droit au chômage (strictement limité) pour les démissionnaires et les indépendants

Système de bonus-malus, variable selon les secteurs), taxe forfaitaire de 10 € sur les CDD d'usage

Renforcement des contrôles et sanctions (dissociation entre offre raisonnable et salaire antérieur, sanction renforcée en cas d'absence à une convocation, carnet de bord numérique....)



#### Taux de chômage et taux d'emploi (harmonisé)

